

Ref : CFVU2019/0307

CFVU DU 14 MARS 2019

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE FORMATION UBM/CIEP.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 14 mars 2019 réuni sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

*Vu le livre VII du code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Etant préalablement exposé par le président que :

Objet du partenariat : *définir les modalités de validation d'acquis ouvertes aux participants ayant suivi des modules de formation du CIEP portant sur l'enseignement bilingue : dans le cadre des universités BELC, en France ou à l'étranger, ou d'autres formations en présence ou dans le cadre de formations à distance sur CIEP+, et dûment inscrits au DU EDiLE de l'UBM.*

Ce partenariat doit encourager les stagiaires aux modules de formation du CIEP à s'inscrire au DU EDiLE de l'UBM afin de valider un diplôme universitaire. Par ailleurs, le CIEP s'engage à mentionner dans sa communication nationale et internationale son partenariat avec l'UBM et faire figurer le logo de l'UBM lorsque sont mentionnés les modules de formation ouvrant droit à validation d'acquis.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION DE FORMATION UBM/CIEP.**

Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 15 mars 2019.

Nombre de membres présents	22
Nombre de membres représentés	6
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	28
Nombre de votes pour	28
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 27/03/2019



Direction de la scolarité